

Spécial n° 1 de décembre 2019

n° 2019 12 01

Lundi 2 décembre 2019

Recueil

l'O

Actes Administratifs

Préfecture de l'Orne

ww.orne.pref.gouv.fr

→ Publications

→→ Catalogue des publications légales

→→→ Recueil des actes administratifs

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE

Bureau des Elections et de la Réglementation

Arrêté fixant la liste des candidats pour le premier tour des élections municipales partielles complémentaires pour un siège - Commune de Saint-Sauveur-de-Carrouges



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ORNE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

BUREAU DES ÉLECTIONS ET
DE LA RÉGLEMENTATION

COMMUNE DE ST SAUVEUR DE CARROUGES
Élections municipales partielles complémentaires
pour un siège

A R R Ê T É
FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS
POUR LE 1^{er} TOUR
DES ELECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES COMPLÉMENTAIRES

LA PRÉFÈTE DE L'ORNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier de l'Ordre du Mérite agricole,

VU le Code électoral, notamment les articles L.256 et R.126,

VU l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2019 portant convocation du corps électoral de la commune de ST SAUVEUR DE CARROUGES le 15 décembre (1^{er} tour) et le 22 décembre 2019 (second tour) en vue des élections municipales partielles complémentaires pour un siège,

VU les candidatures enregistrées,

Sur proposition du Secrétaire Général,

A R R Ê T É

ARTICLE 1 - Les candidats aux élections municipales partielles complémentaires de la commune de ST SAUVEUR DE CARROUGES du 15 décembre 2019 sont :

Mme Angélique BISSON
M. Michel CHAPPEY

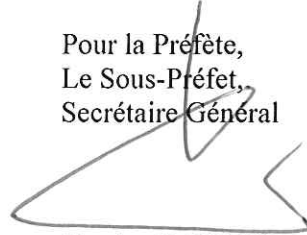
En cas de second tour de scrutin, les candidats qui n'ont pas été élus au premier tour de scrutin sont automatiquement candidats au scrutin du 22 décembre 2019.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté devra être affiché en mairie dès réception et dans le bureau de vote le jour du scrutin.

ARTICLE 3 - Le Secrétaire Général de la préfecture et M. Jean-Pierre TROUILLOT, premier adjoint de la commune de ST SAUVEUR DE CARROUGES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Alençon, le 29 novembre 2019

Pour la Préfète,
Le Sous-Préfet,
Secrétaire Général



Charles BARBIER